



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 05 Mars 2021**  
**\*\*\*\***  
**COMPTE-RENDU DE SEANCE**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq du mois de mars à dix-huit heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 02 mars 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

**Présents** : Monsieur Hervé DARRIGADE Maire, Monsieur Etienne MOZUL 1<sup>er</sup> adjoint, Madame Caroline JAY 2<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur Maxime CAFFRAY 3<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Yves SERVOIS, Madame Marie PE, Madame Christel PAGEOT, Madame Sylvie POMMIES, Madame Virginie RECART, Monsieur Mickaël PIONETTI, Monsieur Mohamed BEKAOUI et Monsieur Patxi LUBERRIAGA.

**Absente Excusée** : Madame Laure AURRIAC

**Procuration** : Madame Laure AURRIAC à Monsieur Maxime CAFFRAY

**Secrétaire de séance** : Monsieur Etienne MOZUL

Date de la convocation : 26/02/2021

Date de l'affichage : 26/02/2021

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

Nombre de membre ayant une procuration : 1

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- Validation et signature du procès-verbal du 29 janvier 2021 ;
- Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations ;

**Délibérations** :

- 05032021-01 – Examen du compte administratif 2020 commune ;
- 05032021-02 – Affectation de résultat 2020 du budget de la commune ;
- 05032021-03 – Examen du compte de gestion 2020 commune ;
- 05032021-04 – Examen du compte administratif 2020 du lotissement Bergay et fin d'opération ;
- 05032021-05 – Examen du compte de gestion 2020 du lotissement Bergay ;
- 05032021-06 – Convention avec l'association « les Chats Loupés » ;
- 05032021-07 – Demande de subvention pour intempéries décembre 2020 au Département ;
- 05032021-08 – Demande de subvention pour intempéries décembre 2020 à la Région ;
- 05032021-09 – Convention avec le SYDEC pour l'étude de diagnostic énergétique des bâtiments ;
- 05032021-10 – Demande de subvention DSIL rénovation énergétique des bâtiments communaux ;
- 05032021-11 – Demande de fonds de concours rénovation énergétique des bâtiments communaux ;
- 05032021-12 – Modification de la régie « cantine et garderie » en régie prolongée ;
  - Questions diverses.

\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Etienne MOZUL propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2021 à la signature des élus.

Après signature du registre des procès-verbaux par les élus, le Maire ouvre la séance.

**Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations (article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales) :**

- **Décision du 11 février 2021** de signer un renouvellement de ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € sur un an au taux de 0.50 % avec la Caisse d'épargne Aquitaine Poitou Charentes.

**Délibération n°05032021-01– Examen du compte administratif 2020 de la commune**

Préalablement M. le Maire explique qu'il s'est entretenu avec M. Lionel CAUSSE, député de notre circonscription, concernant les variations de la dotation de solidarité rurale qui, intervenant de façon aléatoire, peut être préjudiciable pour une vision fiable des recettes prévisionnelles.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Etienne MOZUL adjoint aux finances pour présenter le compte administratif de la commune.

Monsieur Etienne MOZUL informe le Conseil municipal qu'une commission des finances s'est tenue préalablement le 19 février 2021 pour examiner le compte administratif, et rappelle que chaque conseiller a été destinataire des documents nécessaires à l'examen du dit compte. Il précise également que les chiffres du compte administratif sont en corrélation avec ceux du compte de gestion élaboré par le Trésor Public.

Après avoir commenté les comptes du CA, Monsieur MOZUL présente les résultats suivants :

**Investissement :**

Dépenses	Prévu : .....	848 578.22
	Réalisé : .....	569 723.07
	Restes à réaliser .....	262 011.00

Recettes :	Prévu : .....	848 578.22
	Réalisé : .....	598 859.18
	Restes à réaliser .....	247 425.00

**Fonctionnement :**

Dépenses	Prévu .....	960 896.53
	Réalisé : .....	865 998.05

Recettes	Prévu : .....	960 896.53
	Réalisé : .....	929 484.71

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	.....	29 136.11
Fonctionnement :	.....	63 486.66
Résultat global	.....	92 622.77

Conformément à la loi, M. le Maire se retire et Monsieur Etienne MOZUL soumet le compte administratif au vote du conseil municipal :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Délibération 05032021-02 – Affectation de résultat 2020 du budget de la commune**

Monsieur Etienne MOZUL poursuit en proposant le résultat d'affectation suivant :

**FONCTIONNEMENT**

Excédent de fonctionnement ..... 48 072.55  
Excédent reporté de 2019 .....15 414.11

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de ..... 63 486.66**

**INVESTISSEMENT**

Excédent d'investissement de .....29 136.11  
Déficit des restes à réaliser.....14 586.00

**Soit un excédent de financement de..... 14 550.11**

**Proposition d'affectation du résultat comme suit :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent.....63 486.66  
Affectation complémentaire en réserve (1068) .....0.00  
Résultat reporté en fonctionnement (002) .....63 486.66  
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent .....29 136.11

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Délibération n° 05032021-03 – Examen du compte de gestion 2020 de la commune**

Après avoir voté le compte administratif, M. MOZUL adjoint aux finances présente les comptes de la trésorerie et propose de voter le compte de gestion dont les écritures sont en adéquation avec les écritures communales.

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Délibération n° 05032021-04 – Examen du compte administratif 2020 du lotissement Bergay et clôture du budget.**

Monsieur Etienne MOZUL, rapporteur présente le compte administratif du lotissement Bergay,

**Investissement :**

Dépenses Prévu :..... 52 838.34

Réalisé : ..... 52 838.34  
Restes à réaliser ..... 0.00

Recettes : Prévu : ..... 52 838.34  
Réalisé : ..... 52 838.34  
Restes à réaliser ..... 0.00

**Fonctionnement :**

Dépenses Prévu ..... 117 327.17  
Réalisé : ..... 117 327.17  
Restes à réaliser : ..... 0.00

Recettes Prévu : ..... 117 327.17  
Réalisé : ..... 117 327.17  
Restes à réaliser : ..... 0.00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : ..... 0.00  
Fonctionnement : ..... 0.00  
Résultat global ..... 0.00

Monsieur le maire se retire pour le vote du CA du lotissement BERGAY.

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Délibération n° 05032021-05 – Examen du compte de gestion 2020 du lotissement Bergay**

Après avoir voté le compte administratif, M. MOZUL adjoint aux finances présente les comptes de la trésorerie et propose de voter le compte de gestion dont les écritures sont en adéquation avec les écritures communales.

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

M. le Maire remercie M. Etienne MOZUL, 1er Adjoint délégué aux finances, et Mme Huguette DICHARRY, secrétaire générale de mairie, pour leur gestion rigoureuse des finances communales, ce qui a permis d'obtenir un compte d'investissement positif.

M. MOZUL remercie le conseil municipal pour sa confiance.

**Délibération n° 05032021-06 – Convention avec l'association « Les Chats Loupés »**

Monsieur le Maire expose que la commune connaît depuis quelques temps une recrudescence de chats errants due en grande partie aux abandons ainsi qu'aux phénomènes de maltraitance et de fait, la mairie enregistre bon nombre de plaintes de voisinage.

L'association « Les Chats Loupés » peut intervenir à la demande de la mairie pour capturer, stériliser les chats errants non sociables et les relâcher sur leur lieu de vie d'origine après les avoir stérilisés et identifiés au nom de l'association « les chats loupés ».

Monsieur le maire propose d'adhérer à cette association. Pour cela, la commune devra s'engager à informer la population, à prendre un arrêté autorisant la capture des chats errants par l'association et à voter une enveloppe budgétaire destinée à financer la campagne de stérilisation.

La commune remboursera à l'association les frais de vétérinaires de stérilisation, identification et déparasitage des animaux. Le montant de participation est fixé à :

- 86.50 € pour un mâle,
- 106.50 € pour une femelle
- 126.50 € si elle est gestante.

Ne seront facturés à la commune que les chats relâchés. Les chats adoptés seront facturés aux adoptants.

L'association s'engage :

- À poser des cages trappes
- À vérifier si l'animal capturé est identifié par puce électronique ou tatouage avant toute l'intervention par le vétérinaire.
- À fournir un état mensuel des chats capturés sur la commune

Madame POMMIES précise que le coût de prise en charge des chats capturés et finalement adoptés incombe aux adoptants et demande qui prend en charge la stérilisation si le chat capturé est pucé ?

M. le Maire indique que c'est l'association qui, a priori, s'assure auprès du propriétaire que la stérilisation sera bien effectuée.

Mme JAY indique qu'il serait peut-être utile d'informer la population qu'une opération de captation des chats errants sera mise en œuvre.

Mme PÉ confirme qu'une action de communication sera effectuée via Panneau Pocket, le site internet et affichage en mairie.

M. le Maire indique qu'il prendra un arrêté pour autoriser cette opération.

Monsieur le maire propose de signer cette convention avec l'association et d'inscrire au budget une enveloppe budgétaire de 1000 à 2000 € dans le cadre du budget 2021.

Monsieur le Maire remercie Mme Marie PE et Mme Sylvie POMMIES qui se portent volontaires pour poser les cages et coordonner les moyens avec l'association.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Délibération n° 05032021-07 – Demande de subvention pour intempéries décembre 2020 au Département**

A l'instar de la délibération du 29 janvier 2021 par laquelle le conseil municipal a sollicité la dotation de solidarité dans le cadre des inondations de décembre 2020 auprès de l'Etat, monsieur le Maire informe que le Département peut également apporter une aide financière puisqu'une enveloppe a été votée par le Département pour venir en aide aux communes.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier identique à celui de la Préfecture et de solliciter une subvention la plus importante possible.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Délibération n° 05032021-08 – Demande de subvention pour intempéries décembre 2020 à la Région**

Parallèlement à la précédente délibération, une aide est également sollicitée auprès de la Région dans le cadre des intempéries de décembre 2020.

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Délibération n° 05032021-09 – Convention avec le SYDEC pour l'étude de diagnostic énergétique des bâtiments communaux**

Dans le cadre des aides alloués par l'Etat pour des travaux de rénovation énergétiques : dossier DSIL ou DETR, l'état exige un audit énergétique.

A ce titre le SYDEC propose aux collectivités landaises de faire réaliser des audits énergétiques des bâtiments qui bénéficieront d'une subvention de 50 % dans la limite des fonds disponibles.

Monsieur le Maire propose de réaliser un AUDIT pour le bâtiment de la boulangerie et de l'épicerie.

Le projet de convention que le SYDEC propose, a pour objet de définir les conditions et les modalités des prestations que la commune peut bénéficier en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

La durée de la convention est de 5 ans ;

Le coût de la prestation : les missions réalisées par un bureau externe seront réglées au SYDEC déduction faite des 50 %. Toutefois, le SYDEC percevra des frais de gestion (suivi administratif et financier des opérations) à raison de 6,5 % du coût TTC de celles-ci.

Le SYDEC s'engage à lancer la consultation d'entreprise et de retenir les bureaux d'études qui feront les audits. Monsieur le maire propose de l'autoriser à signer la convention avec le SYDEC.

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Délibération 05032021-10 - Demande de subvention DSIL rénovation énergétique des bâtiments communaux**

L'épidémie de la Covid-19 appelle un effort sans précédent de relance de l'économie. En 2020, un abondement d'un milliard d'euros a été voté par le Parlement et s'est traduit par un appel à projet DSIL exceptionnelle lancé le 17 août 2020.

En complément de cette enveloppe, le Gouvernement a souhaité accentuer ce soutien aux collectivités en ouvrant une nouvelle enveloppe pour financer les projets énergétiques des bâtiments communaux.

La rénovation énergétique des bâtiments poursuit un quadruple objectif : réduire les consommations énergétiques, diminuer les factures énergétiques, améliorer le confort des usagers et favoriser l'économie et l'emploi local en ayant recours à des entreprises du territoire.

Les aides de l'Etat d'environ 30 à 40 % au titre du DSIL ou du DETR devront être composées outre l'estimation des travaux, d'un diagnostic énergétique. Cette étude d'ingénierie est également prise en charge dans le programme des travaux.

Dans le cadre du dossier DSIL, monsieur le maire propose de présenter la rénovation des menuiseries des bâtiments de la boulangerie : le commerce et les 2 logements annexés, ainsi que l'épicerie et son logement.

L'estimation des travaux s'élève à 56 000 € HT. A cela, doit se rajouter l'étude de diagnostic qui sera réalisée par le biais du SYDEC.

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

## Délibération 05032021-11 – Demande de fonds de concours rénovation énergétique auprès du Grand Dax

A l'instar du dossier DSIL, une demande de fonds de concours peut être sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Monsieur le Maire propose de présenter le dossier de rénovation des menuiseries du bâtiment de la boulangerie et de l'épicerie pour un montant estimé à 56 000 € HT.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

M. Maxime CAFFRAY remercie M. Patxi LUBERRIAGUA pour son assistance fondamentale dans la récolte des devis auprès des entreprises.

## Délibération 05032021-12 – Modification de la régie « cantine et garderie » en régie prolongée

Le paiement des repas de la cantine et de la garderie peut s'effectuer suivant différentes modalités de paiement :

- Paiement par prélèvement bancaire (plus de la majorité des paiements)
- Paiement par chèque ou en espèce auprès du régisseur en mairie.

Suite à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de modifier la régie actuelle et d'instituer une régie prolongée permettant au régisseur d'établir des lettres de relance sur 2 mois à compter de l'émission des factures.

Ainsi, le régisseur sera autorisé à encaisser les recettes provenant de règlements différés dans le cadre du principe de la régie prolongée. A ce titre, il peut adresser au redevable une demande de paiement appelant son attention sur le montant des sommes restant dues ainsi que la date limite de règlement.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## Questions diverses.

**Dépôt d'ordures sauvages :** Monsieur le Maire signale qu'un dépôt sauvage a été déversé sur un chemin forestier route Blanche. Il informe qu'il a déposé plainte auprès de la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à vingt heures.

Le Maire,  
Hervé DARRIGADE

